

Proposition de motion à présenter au Conseil Communal

Cher membre du conseil communal de Schaerbeek,

Nous vous demandons de bien vouloir proposer une mise au vote lors du prochain conseil communal de la motion suivante :

Le conseil communal de Schaerbeek demande à la Ministre de la santé, Mme Maggie de Block, de revenir sur sa décision d'imposer un moratoire sur la mise en place de nouvelles Maisons médicales pratiquant le forfait à la capitation.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre du budget 2017 du gouvernement fédéral, la ministre de la Santé fédérale Maggie de Block, a proposé une économie dans les soins de santé d'un peu moins d'un milliard d'euros. Dans ce milliard, 7 millions d'euros sont pris sur la marge de croissance du budget des pratiques forfaitaires (Maisons médicales). Elle traduit cette économie en proposant un moratoire sur le passage de nouvelles maisons médicales au forfait, durant la durée de l'audit qu'elle souhaite lancer sur le secteur.

Argumentaire

Un moratoire, c'est l'arrêt de nouveaux accords forfaitaires, c'est une politique qui est souvent utilisée pour maîtriser les budgets. La logique est : pas de nouveaux accords, pas de nouvelles dépenses. La ministre annonce un moratoire de 6 mois : du 1/1/2017 au 30/6 2017, mais cela nous semble peu vraisemblable, il sera sans doute reconduit.

Cet argument d'économie ne tient pas la route dans la mesure où il postule qu'un patient ne pouvant plus s'inscrire dans une Maison médicale pratiquant le forfait induit une économie. La Ministre pense-t-elle vraiment que ce patient ne consommera plus de soins ailleurs ?

Il n'y aura pas d'économie réelle sur le budget des soins de santé, car les patients qui allaient s'inscrire au forfait se tourneront vers des soins à l'acte ou, dans un autre cas de figure bien moins idéal mais cependant très courant, s'adresseront plus systématiquement aux services d'urgence. Par ailleurs il est établi que les patients s'adressent moins à la deuxième ligne de par l'accès aux soins de première ligne au moment le plus opportun.

Quant à l'audit imposé par Mme de Block le secteur des Maisons médicales était demandeur et se réjouit de sa mise en place, pour autant que celui-ci ne soit pas que financier et que le secteur soit associé à son élaboration. Par ailleurs On peut auditer un secteur en continuant à agréer des nouvelles structures de soins.

Pour les Maisons médicales au forfait existantes sur le territoire communal il n'y a pas de conséquence, leur budget n'est pas impacté, elles peuvent continuer à travailler au forfait et à inscrire des patients. Elles ne plaident donc pas pour elles-mêmes.

Le problème est que les 9 Maisons médicales au forfait (signataires) desservant la population de Schaerbeek ne sont plus en capacité d'inscrire de nouveaux patients. En effet elles totalisent ensemble 19881 patients (pour la plupart habitants de la commune) qui bénéficient de cette accessibilité financière aux soins de santé. Il n'y a donc plus la possibilité d'ouvrir une nouvelle structure à Schaerbeek alors que la population fragilisée y est très importante et demandeuse.

Les Maisons médicales forfaitaires ont démontré très largement (1) qu'elles favorisaient l'accès à des soins de santé de qualité pour tout citoyen et plus particulièrement pour les plus défavorisés. Empêcher leur développement c'est nuire aux publics les plus fragiles.

Enfin toutes les études montrent que l'accès financier à des soins de santé de première ligne, induit par le forfait, est une nécessité en Belgique (360.000 patients inscrits) et plus particulièrement à Bruxelles où un peu plus de 10% de la population a souscrit à ce système.

Permettre à des populations financièrement en difficulté d'avoir accès à des soins de santé de qualité fait partie des valeurs que défendent les Maisons médicales.

Maison médicale *Le Noyer*
Avenue Félix Marchal, 1A
1030 Schaerbeek
02/734.24.53

Maison médicale *Médecine pour le Peuple – La Clé*
Chaussée de Haecht, 276
1030 Schaerbeek
02/245.98.50

Maison médicale *Santé et Bien-être*
Rue Docteur Elie Lambiotte, 35
1030 Schaerbeek
02/215.27.93

Maison médicale *Sainte-Marie*
Rue Royale-Sainte-Marie, 6
1030 Schaerbeek
02/217.89.19

Maison médicale *Globule*
Avenue de glycines, 11
1030 Schaerbeek
02/216.05.15

Maison médicale *Cassiopée*
Rue Renkin, 6
1030 Schaerbeek
02/240.60.90

Maison médicale *Neptune*
Chaussée de Haecht, 450
1030 Schaerbeek
02/243.05.85

Maison médicale *Avicenne*
Chaussée de Louvain, 537
1030 Schaerbeek
02/310.35.37

Maison médicale *L'Aster*
Rue Josse Impens, 58
1030 Schaerbeek
02/216.12.62

(1) http://kce.fgov.be/sites/default/files/page_documents/d20081027350.pdf